

AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG
ROCHEFORT-SUR-LOIRE (49)

Réunion publique
Mars 2026



LOIRE
LAYON AUBANCE



INITIO
CONSEIL



Arts des Villes
Et des Champs

COMPOSITION DE LA RÉUNION

I - PÉRIMÈTRE PROJET..... 3

II - DIAGNOSTIC..... 4

III - LES ENJEUX DU PROJET..... 9

IV - LE PROJET..... 11

V - LE PLANNING..... 21

LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDES

Le périmètre opérationnel porte sur les places et les rues principales du centre-bourg, avec les limites suivantes :

- Au Nord : jusqu'au quai du Louet,
- Au Sud : jusqu'au panneau d'entrée d'agglomération, vers Beaulieu-sur-Layon,
- A l'Est : sur la RD751, jusqu'au 5 avenue d'Angers,
- A l'Ouest : sur la RD751, jusqu'au 13 rue René Gasnier,

Le périmètre à prendre en compte pour le centre-bourg concerne les rues / places :

* PHASE 1

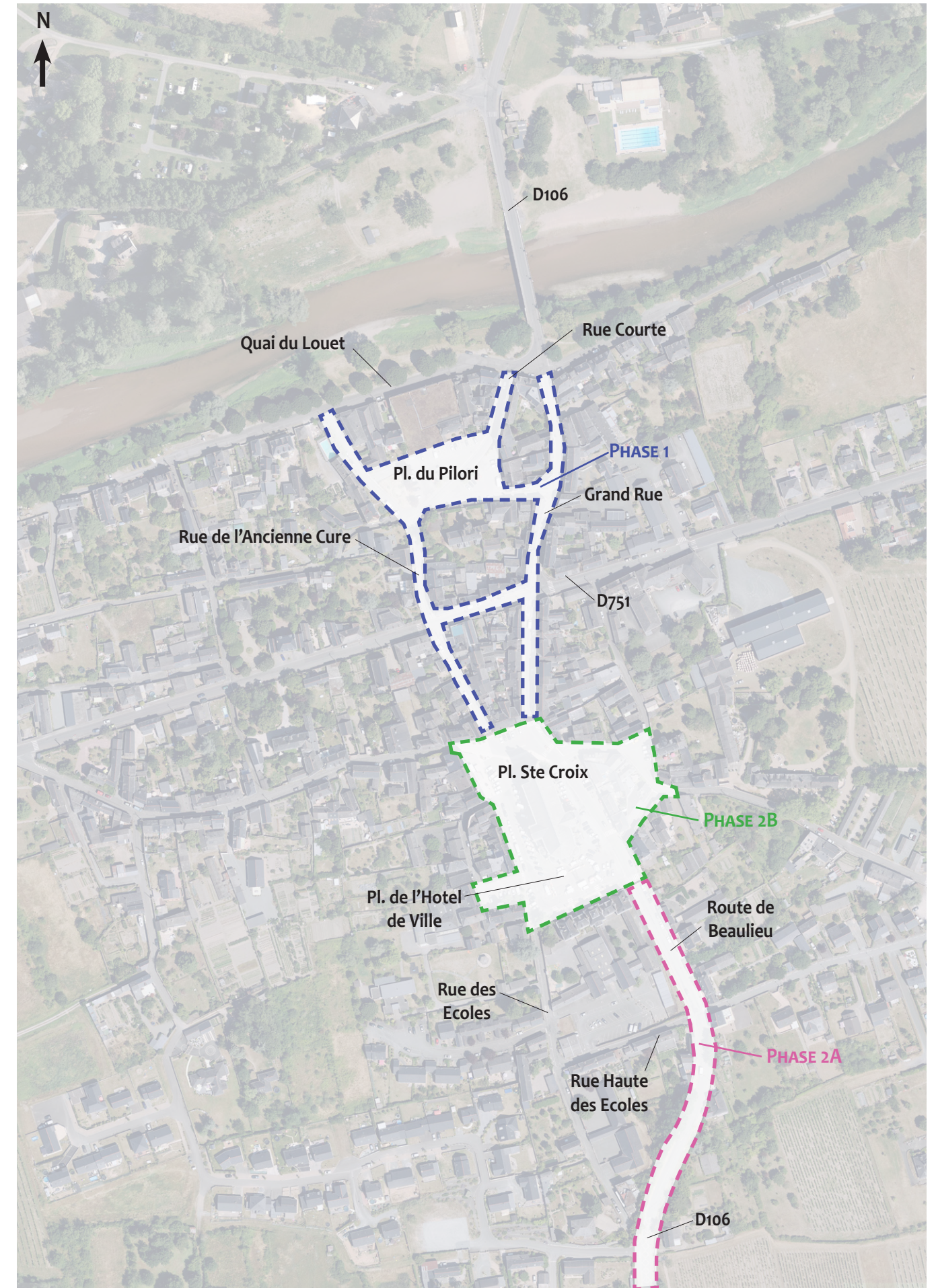
- Place du Pilon
- Rue de l'Ancienne Cure
- Grand Rue
- D751

* PHASE 2 A

- Route de Beaulieu
- D106

* PHASE 2 B

- Place St Croix
- Place de l'Hôtel de Ville



ENVIRONNEMENT PAYSAGER ET ARCHITECTURAL

Contexte urbain et historique



Photographie aérienne de 1948 / Source : IGN Remonter le temps

Au Nord du bourg, la trame paysagère se développe au fil des années. Les bords du Louet et sa ripisylve crée une zone tampon entre la plaine alluviale et les côteaux. Au Sud, l'activité agricole est déjà bien implantée sur les hauteurs du bourg, et les parcelles fusionnent progressivement pour des exploitations en croissance.

Entre 1948 et 2026, la trame urbaine en coeur de bourg est restée stable. Les voiries et emprises publiques sont délimitées par le bâti. A partir des années 1970, les espaces publics commencent à être formalisés : création du square place du Pilori, mise en place de traçage pour le stationnement, etc...

Hormis la place du Pilori, les espaces publics restent très minéralisés.



Photographie aérienne de 1975 / Source : IGN Remonter le temps

Au niveau de la place du Pilori se trouvait un ancien cimetière. Au regard de la capacité et son emplacement, le cimetière a été transféré en 1831.



Cadastre ancien / Source : IGN



Photographie aérienne de 2000 / Source : IGN Remonter le temps



Carte postale ancienne, Quai du Louet, Grand Rue / Source : Delcampe

LES FLUX ET DÉPLACEMENTS

Le centre bourg de Rochefort-sur-Loire est à la croisée de deux routes départementales :

- la D106, axe Nord-Sud vers Savennières et Beaulieu
- la D751, axe Est-Ouest, vers la Denée et La Haie Longue

Les entrées de bourg de la D106 présente une dangerosité au regard :

- entrée Nord : la vitesse associé aux traversées cycles et piétonnes au niveau du pont, ainsi que l'absence d'aménagement
- entrée Sud : la vitesse avec une très forte déclivité jusqu'à la mairie.

Des aménagements provisoires ont été réalisés pour casser la vitesse.

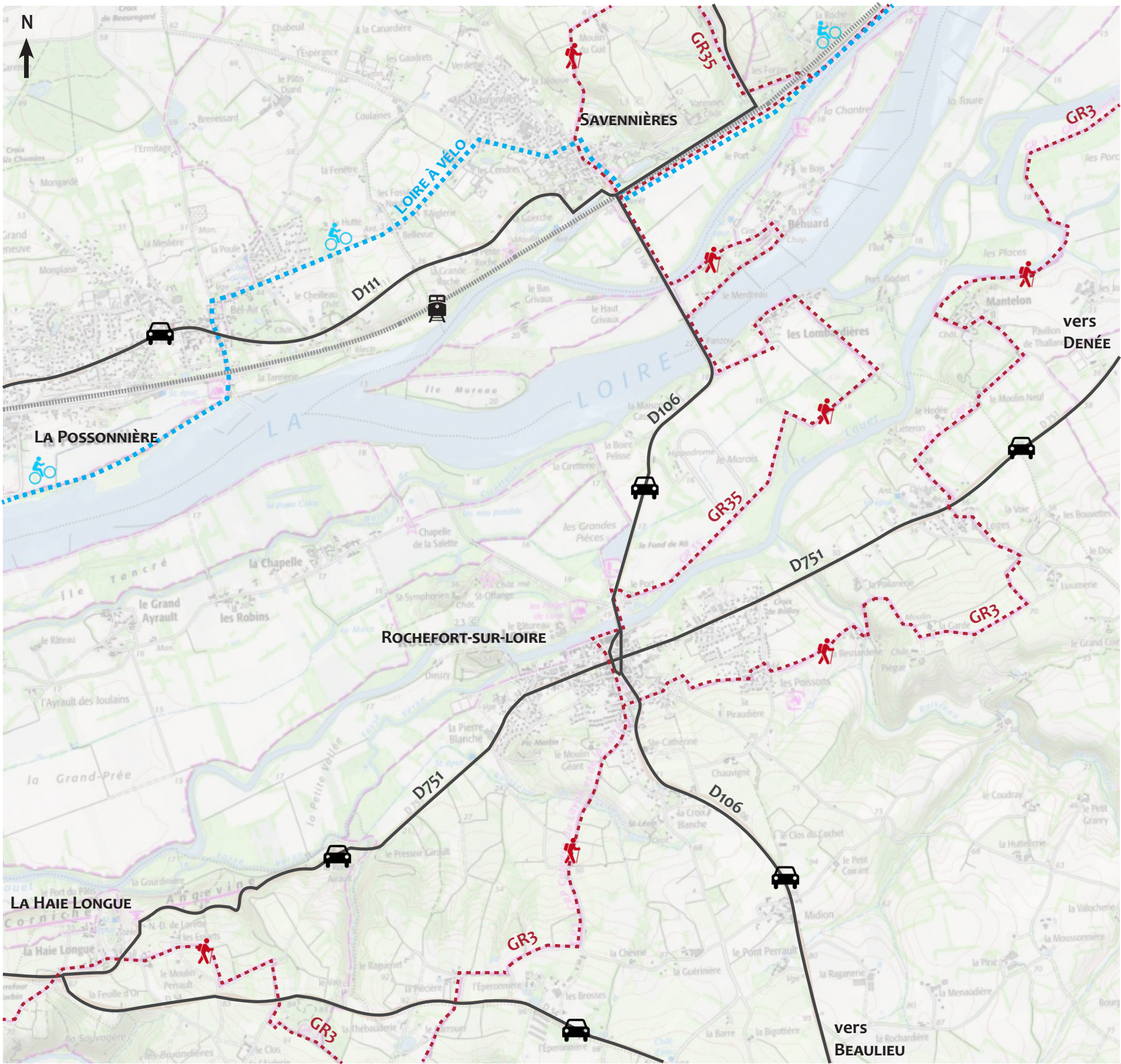
Concernant les modalités douces, avec la proximité de la Loire à Vélo, la route de la Corniche Angevine ainsi que les GR3 et GR35, le centre-bourg profite d'une bonne attractivité.

Dans ce sens, des aménagements seront créés pour faciliter les déplacements, les matérialiser et sécuriser les usagers.

Carte des flux et déplacements sur les communes limitrophes de Rochefort

LÉGENDE :

- Routes Departementales
- Voie ferrée
- - - - - Chemin de Grande Randonnées
- Loire à Vélo



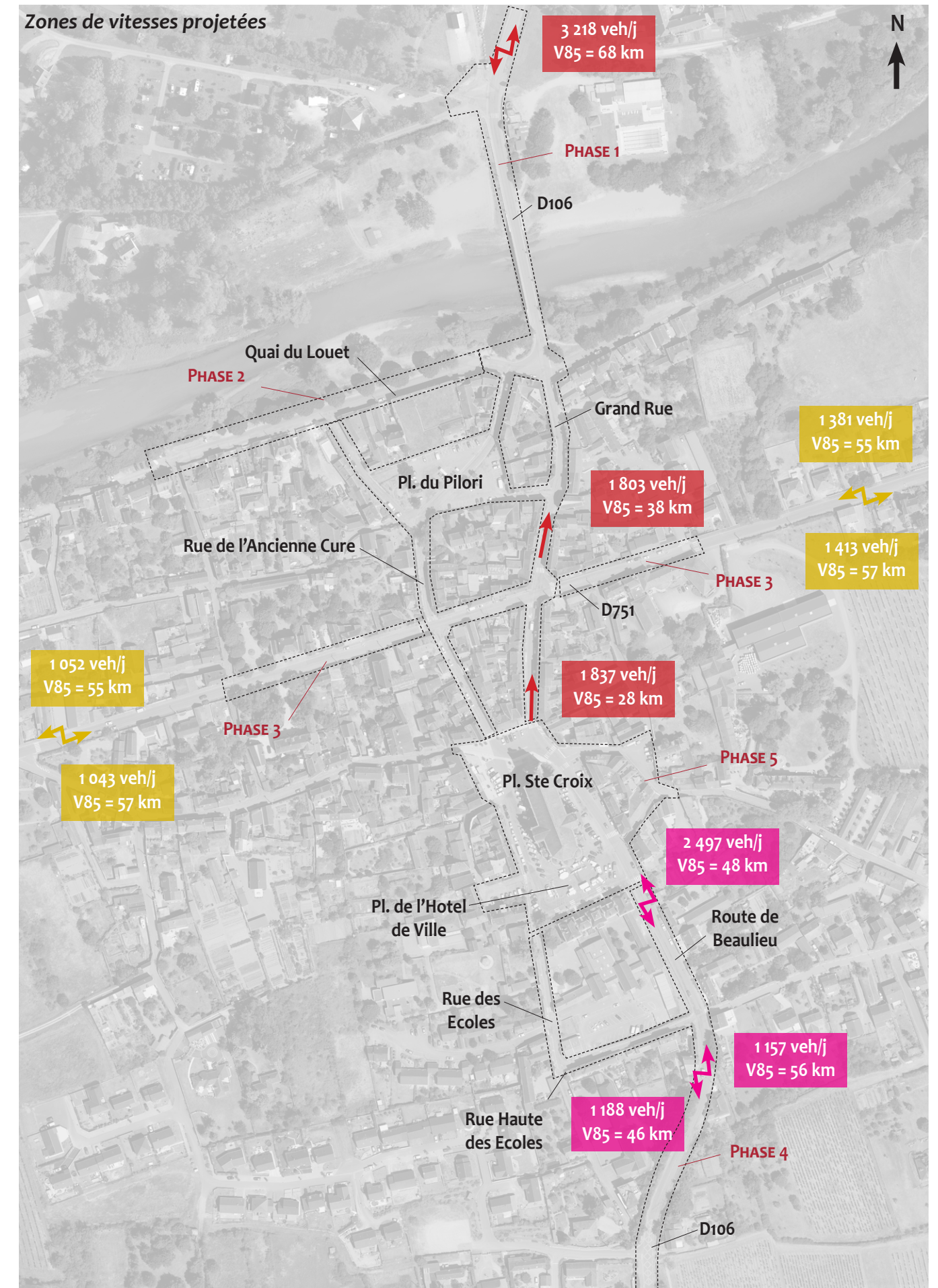
LES COMPTAGES ROUTIERS

Plusieurs **comptages routiers ont été effectués** dans le centre-bourg de Rochefort, datant de :

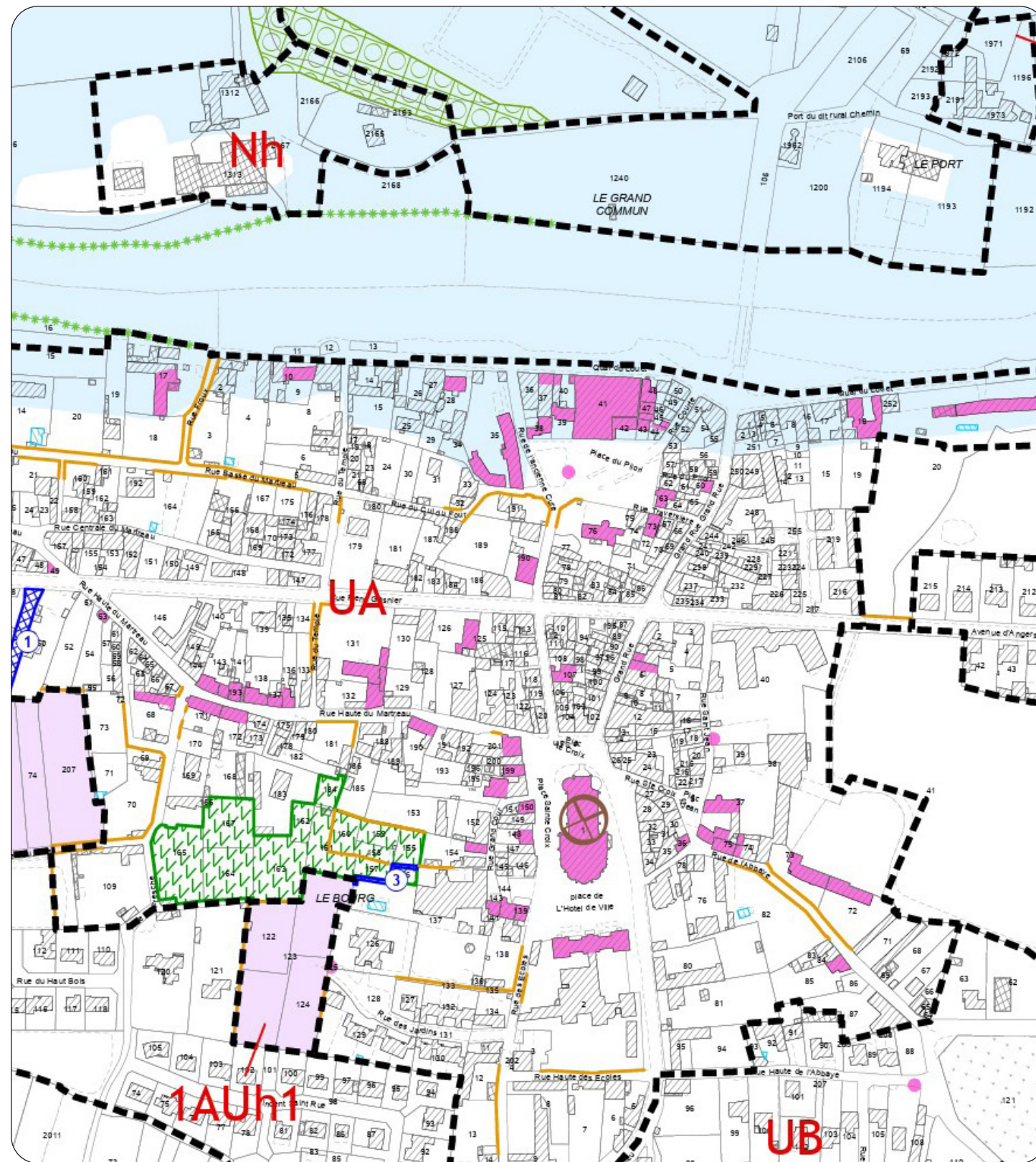
- novembre 2017 : Hôtel de Ville / Grand Rue / RD106 Port
- mars 2022 : RD751
- mai 2023 : RD106 (au niveau de la chicane Sud)

Les points principaux à noter :

- RD106 / Panneau d'entrée d'agglomération Nord :
 - * Vitesses excessives : 68 km/h au lieu de 50 km/h
 - * Un flux de véhicules relativement marqué avec 60 PL/j tout sens confondus
- RD751 / Avenue d'Angers - René Gasnier :
 - * Un trafic moins marqué sur la rue René Gasnier vis-à-vis de l'avenue d'Angers
 - * Vitesses excessives : 55 à 57 km/h au lieu de 50 km/h
- Grand Rue :
 - * Des vitesses raisonnables, grâce à la faible largeur des rues
 - * Vitesses plus importantes au Nord de la RD751
 - * Un flux de véhicules relativement marqué avec 30 PL/j en sens unique
- Route de Beaulieu :
 - * Des vitesses raisonnables au niveau de la mairie
 - * Un flux de véhicules relativement marqué avec 62 PL/j tout sens confondus
- RD106 / Panneau d'entrée d'agglomération Sud :
 - * Vitesses excessives en entrée : 56 km/h au lieu de 50 km/h



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE



Carte des zonages du PLU de Rochefort-sur-Loire

	Espace boisé classé
	Jardins cultivés à protéger au titre de l'article L.123-1-5 9° du Code de l'urbanisme
	Secteur où une Orientation d'Aménagement et de Programmation a été définie
	Zone inondable issue du PPRI du Val de Louet
	Zone inondable issue de l'Atlas des zones inondables du Layon
	Entité archéologique identifiée par la DRAC (report approximatif sur fond IGN - Scan 25)
	Emplacement réservé

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (env.)
1	Création d'une liaison douce	Commune de Rochefort-sur-Loire	495 m²
2	Création d'une voie d'accès au secteur des Oujardes	Commune de Rochefort-sur-Loire	480 m²
3	Création d'une liaison douce	Commune de Rochefort-sur-Loire	100 m²
4	Création d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales	Commune de Rochefort-sur-Loire	410 m²
5	Création d'une liaison douce	Commune de Rochefort-sur-Loire	50 m²

Elément de paysage à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique identifié au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'urbanisme :

	Haie à protéger
	Mur à préserver
	Edifice de qualité architecturale ou patrimoniale à préserver
	Boisement à protéger
	Zone humide fonctionnelle au sens de la définition du SAGE Layon-Aubance (hors zone N)

► LES ZONAGES

> L'ensemble du périmètre est en zone **UA** : zone correspondant à l'urbanisation ancienne du bourg de Rochefort-sur-Loire, caractérisée par des formes strictes d'implantation ainsi qu'une certaine unité architecturale directement liée à la volumétrie des constructions et la nature des matériaux de construction employés. Elle présente une grande mixité des fonctions : habitat, commerces, services, etc...

► LE PATRIMOINE BÂTI

> Le périmètre prend en compte une servitude relative aux monuments historiques en raison de la présence de l'Eglise Sainte-Croix en coeur de bourg. L'édifice est inscrit en totalité par arrêté du 4 février 2008.
 > Un ensemble d'édifices de qualité architecturale ou patrimoniale sont recensés tout comme des murs à préserver. Etant hors du domaine public, il n'est pas prévu d'intervention sur ces éléments.

► PPRI

> Le zonage du PPRI Val de Louet s'étend jusqu'à la place du Pilon. Deux rues peuvent donc être possiblement impactées : la rue Courte et la partie Nord de la Grand Rue.

LE STATIONNEMENT ET L'OFFRE COMMERCIALE

Des espaces de stationnement sont présents sur l'ensemble du bourg, permettant un accès rapide aux divers équipements. Sur l'ensemble du périmètre, 171 places de stationnement, 3 places PMR et 2 bornes électriques sont mis à disposition des usagers.

La place de l'hôtel de ville, la place Sainte-Croix et la place du Pilon sont particulièrement marquées par le stationnement au détriment des connexions piétonnes. Une solution pour limiter le stationnement permanent sur l'espace public est donc à étudier.

L'espace libre aux abords de l'église incite à stationner hors des espaces de stationnement. Ces espaces indéfinis sont à retravailler pour éviter la prolifération du stationnement sauvage.

PHASE 1 :
50 places
2 places bornes électriques

PHASE 2A :
7 places

PHASE 2B :
114 places
3 places PMR

AUTRES PLACES DE STATIONNEMENT À PROXIMITÉ :
65 places
2 places PMR

LÉGENDE :

- Périmètre des phases
- Poches de stationnement
- Poche de stationnement informel
- Boissements publics et espaces verts

Commerces

- 1 Galerie d'art - La Corbata Rosa
- 2 Tabac presse
- 3 Boucherie - Gasté Douaneau
- 4 Opticien - Optique du Louet
- 5 Pharmacie - Loire et Coteaux
- 6 Restaurant - Au Resto'
- 7 Coiffeur - Hair Zen
- 8 Coiffeur - Innovativ' coiffure

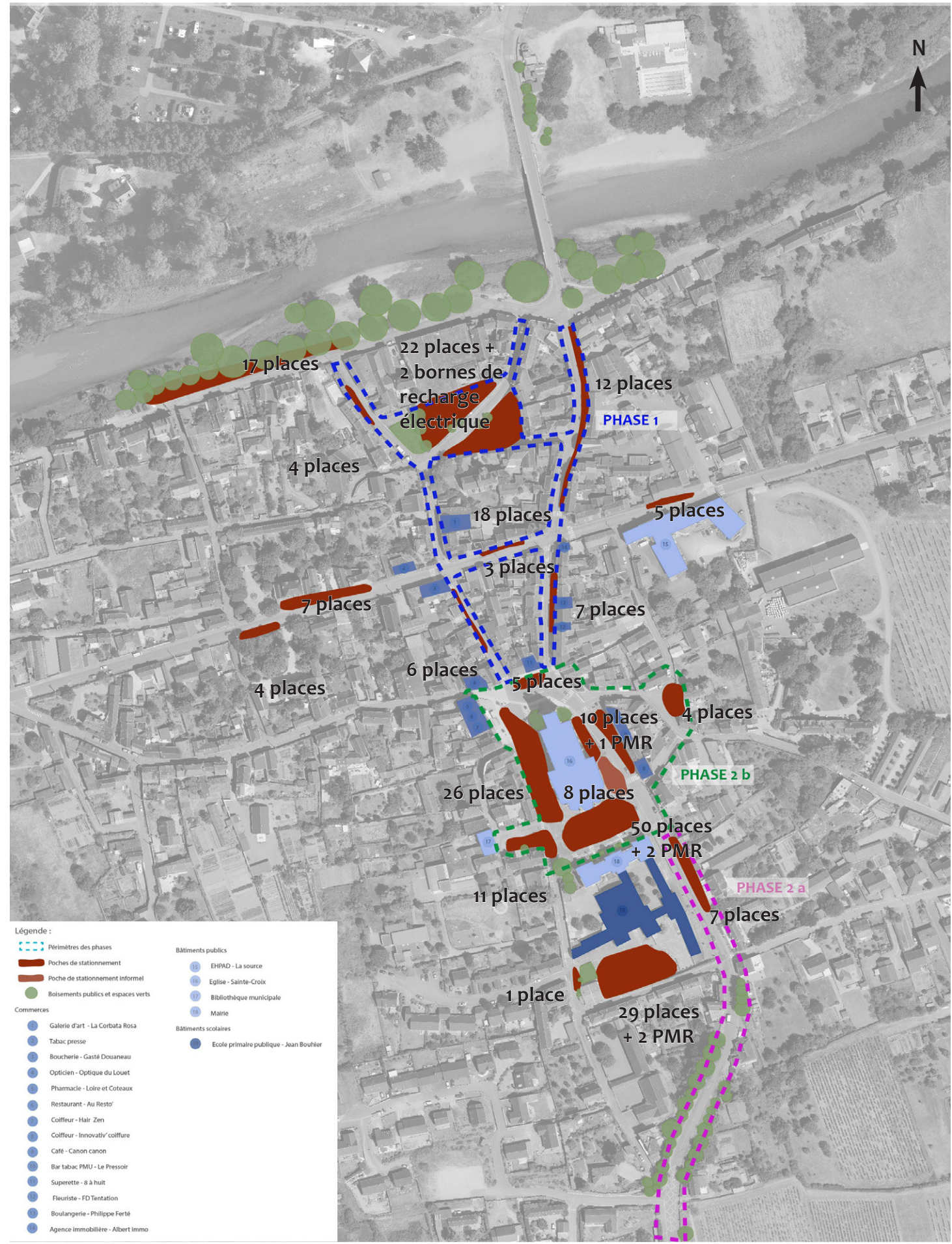
- 9 Café - Canon canon
- 10 Bar Tabac PMU - Le Pressoir
- 11 Supérette - 8 à huit
- 12 Fleuriste - FD Tentation
- 13 Boulangerie - Philippe Ferté
- 14 Agence immobilière - Albert immo

Bâtiments publics

- 15 EHPAD - La source
- 16 Eglise - Sainte-Croix
- 17 Bibliothèque municipale
- 18 Mairie

Bâtiment scolaire

- 19 École primaire publique - Jean Bouhier



LES VOLONTÉS DU PROJET

Les objectifs

Soumis à un trafic important et souvent chahutées, les rues du centre-bourg ne sont pas adaptées pour les modes de déplacements doux. Les trottoirs sont trop étroits et les vitesses parfois trop importantes. Ainsi, une requalification sera menée sur la base des objectifs suivants :

- **sécuriser les déplacements cycles dans le coeur de bourg**
-> création de voie partagée
- **végétaliser et désimperméabiliser les places**
-> création de massifs et de pelouses
- **végétaliser et redonner du caractère aux rues**
-> création de massifs et plantation de grimpantes en façade
- **volonté de simplifier les carrefours**
-> création d'un plateau et suppression des feux

Réduire les vitesses et sécuriser

Sur le périmètre projet, avant aménagement du bourg :

- la quasi totalité des rues et des places sont indiqués à 50 km/h
- la rue de l'Ancienne Cure est à 30 km/h, depuis la place du Piloni jusqu'à la RD751
- la place St Croix est à 30 km

Au regard des gabarits de voiries, les flux véhicules et les mobilités douces, de nouvelles zones de vitesses sont proposées ci-contre :

- en **rouge** : conservation des vitesses à 50 km/h
-> depuis le panneau d'agglo Nord et Sud de la D106
-> Route de Beaulieu entre la rue Haute des Ecoles et la Mairie
- en **vert** : passage des vitesses à 30 km/h
-> Quai du Louet
-> Place du Piloni
-> Rue de l'Ancienne Cure
-> Grand Rue
-> D751
-> Place Ste-Croix
-> Place de l'Hôtel de Ville
-> Rue des Ecoles
-> Rue Haute des Ecoles

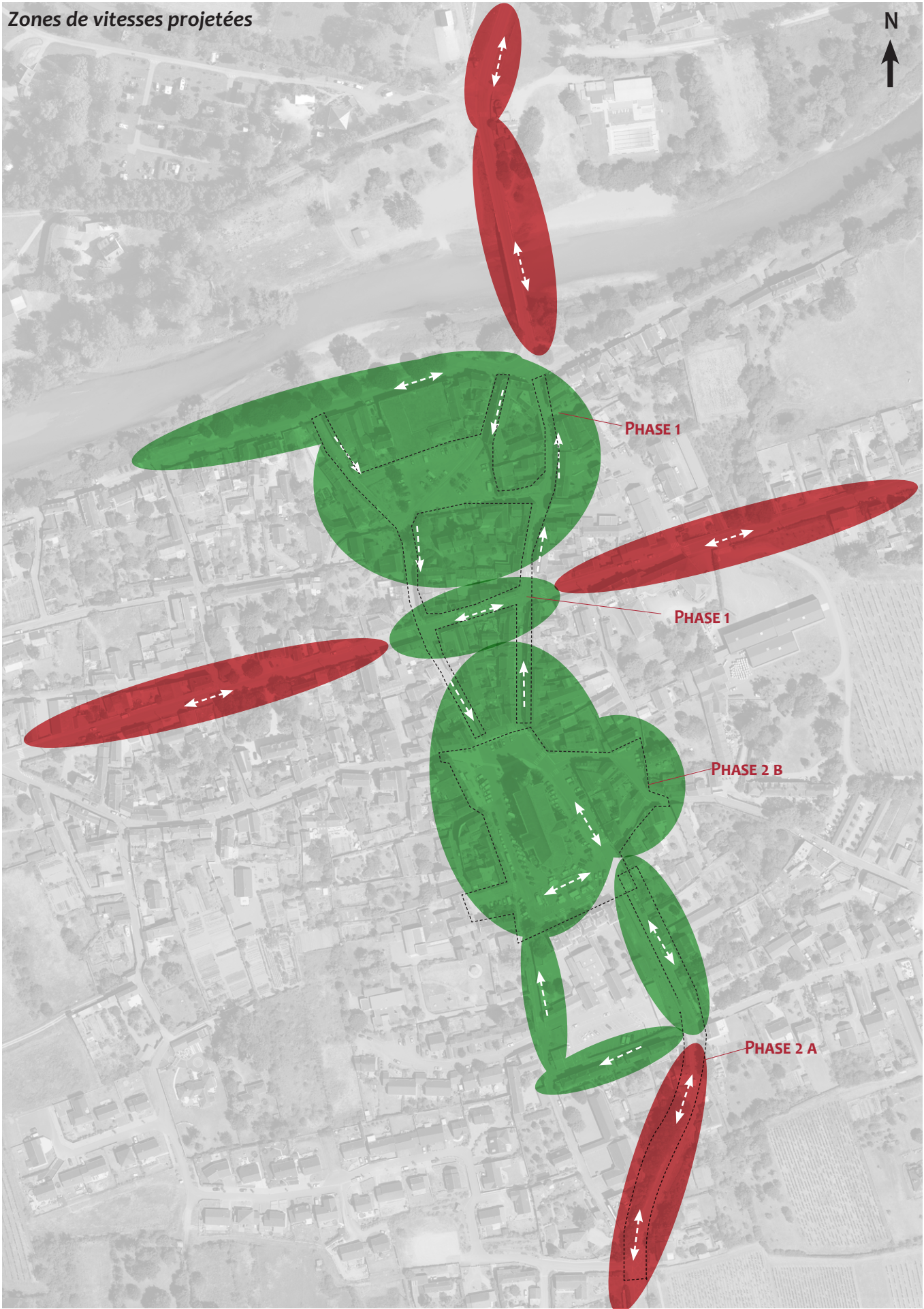
LÉGENDE :

Zone 50 km/h

Zone 30 km/h

Sens unique

Double sens



III - LES ENJEUX DU PROJET

LES VOLONTÉS DU PROJET

Les déplacements cycles et piétons

Sur le périmètre projet, après aménagement du bourg, des modalités cycles sont projetées, au regard des gabarits de voirie (poursuite et reprise des éléments d'Alter):

- en **bleu** : voie cyclable au chaussidou
 - > Pont du Louet
 - > Quai du Louet
 - > RD751
 - > Rue des Ecoles
 - > Route de Beaulieu
 - > RD106
- en **vert** : voie partagée
 - > Place du Pilon
 - > Rue de l'Ancienne Cure
 - > Grand Rue
 - > Place St Croix et Place de l'Hôtel de Ville
 - > Rue Haute des Ecoles

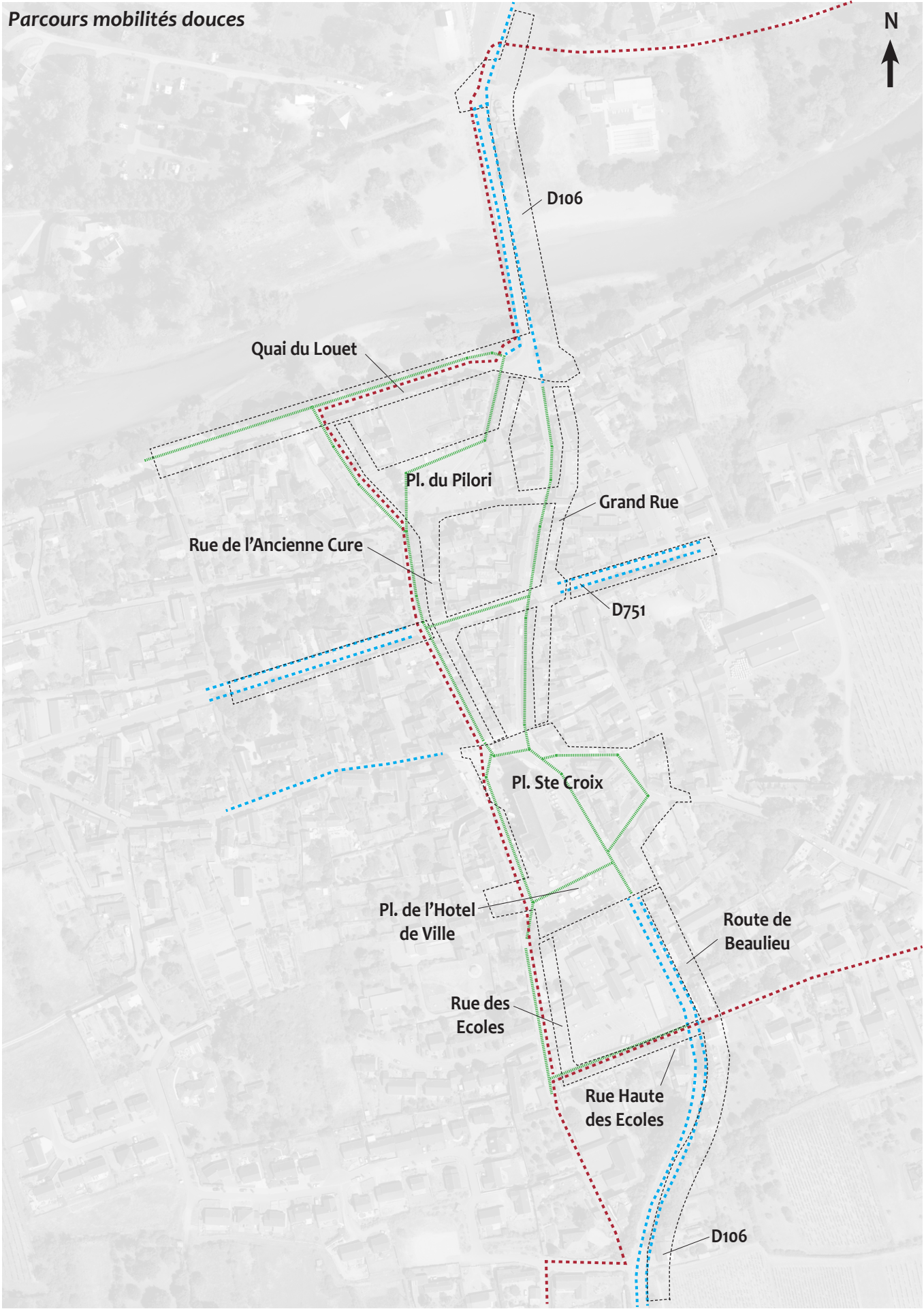
Les itinéraires GR seront confortés grâce à des trottoirs élargis (voir coupes ci-après).



LÉGENDE :

- Chaussidou
- Voie partagée
- Itinéraire GR

AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG - Rochefort (49)



IV - LE PROJET

LE PLAN MASSE - PHASE 1

Le principe de requalification

Pour améliorer la fluidité et la qualité du centre bourg, les grands principes ayant été retenus :

- au niveau de la RD106 (sens unique)

- > proposer un trottoir « confortable », entre 1,65 m et 1,80 m (largeur variable selon emprises)
Trottoir traité en béton désactivé pour différencier la voirie, bordure granit.
Trottoir avec caniveau pavé.
- > proposer une bande roulement permettant le passage d'engins agricoles / PL de 3,50m
Voirie traitée en enrobé noir ou enrobé grenailé selon les zones.
- > proposer une bande plantée, entre 0,50 m et 1,00 m (largeur variable selon emprises)
Plantation de vivaces et plantes grimpantes.

- au niveau de la RD751 (double sens) : création d'un plateau et carrefours à stop

- > proposer un trottoir « confortable », 1,80 m environ
Trottoir traité en béton désactivé pour différencier la voirie, bordure granit.
Trottoir avec caniveau pavé.
- > proposer une bande plantée, 1,25 m environ
Plantation d'arbres tiges et arbustes.
Plantation en alternance par rapport aux façades.
- > proposer une bande roulement permettant le passage d'engins agricoles / PL de 5,50m
Voirie traitée en enrobé grenailé.
- > proposer un trottoir « modeste », 1,40 m environ
Trottoir traité en béton désactivé pour différencier la voirie, bordure granit.
Trottoir avec caniveau pavé.

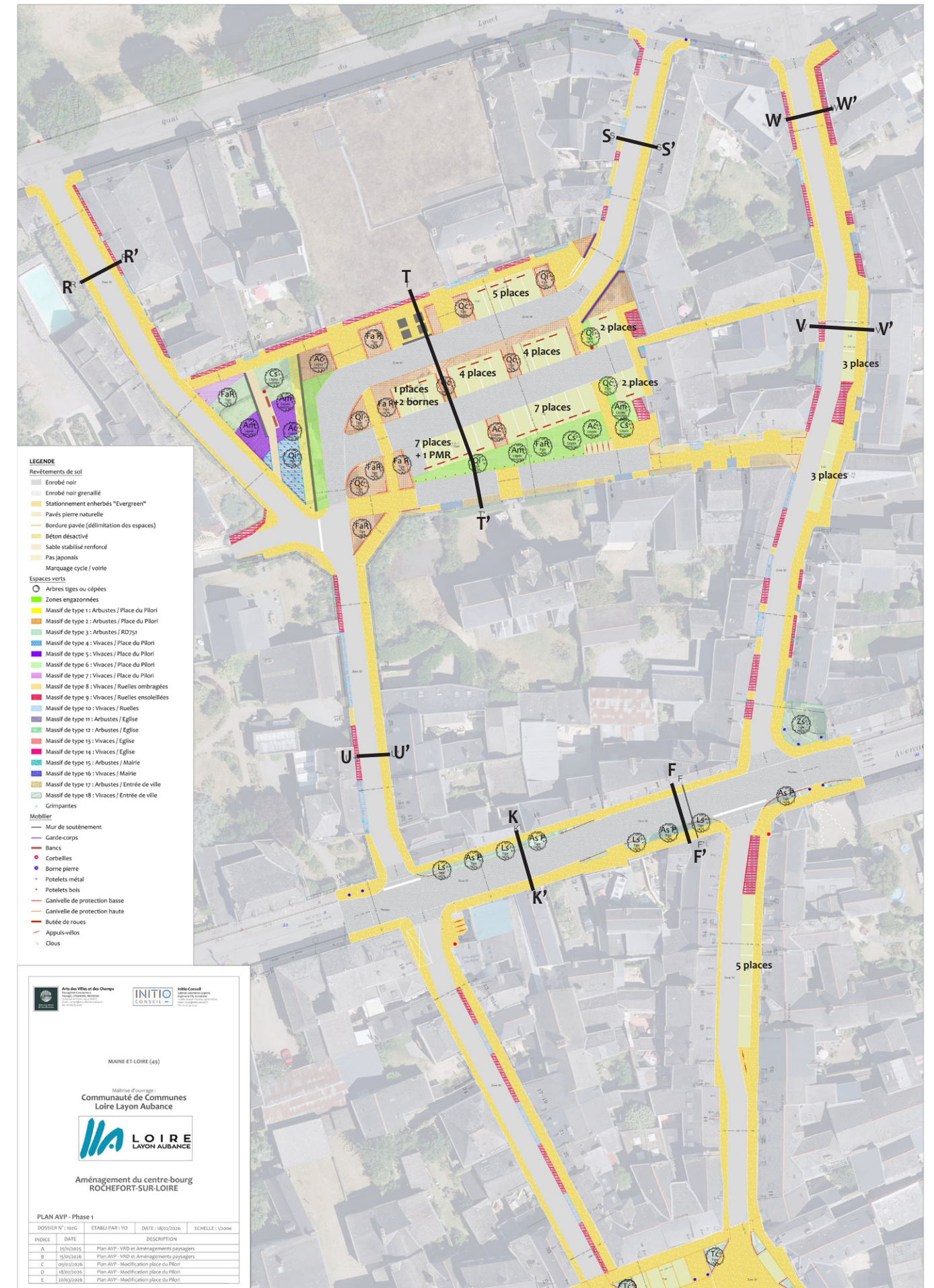
- au niveau de la place du Piloni (sens unique)

- > proposer du stationnement canalisé et perméable
Stationnement traité perméable type EVERGREEN.
- > proposer des îlots de fraîcheurs
Plantation d'arbres tiges et cépées sur l'ensemble de la place.
Requalification du square pour recréer une zone de repos conviviale.

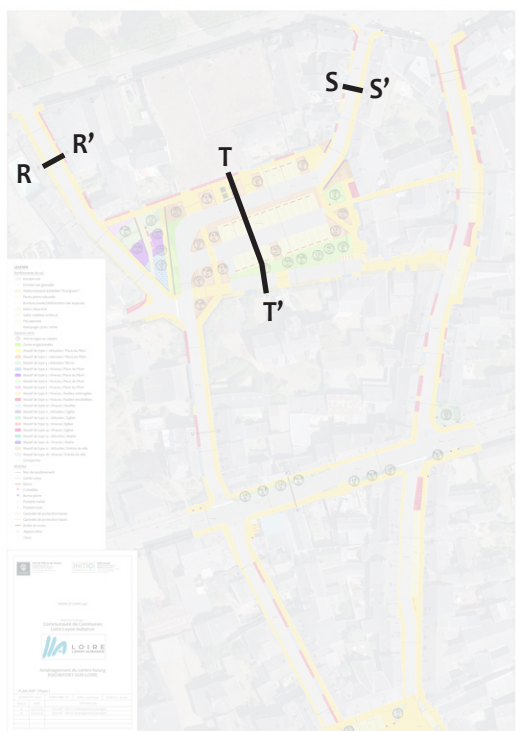
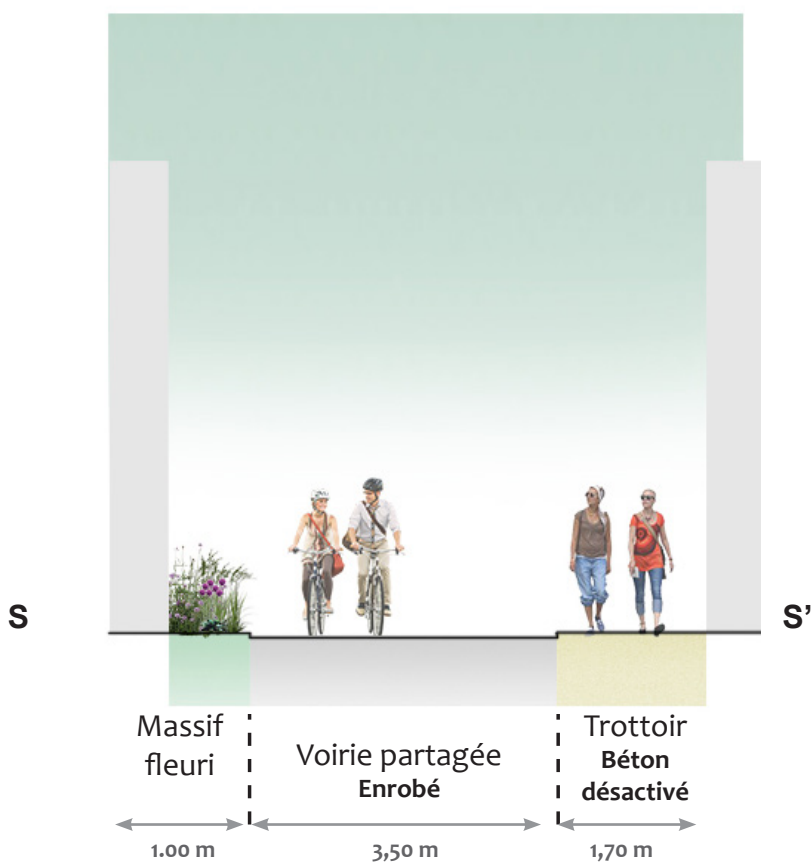
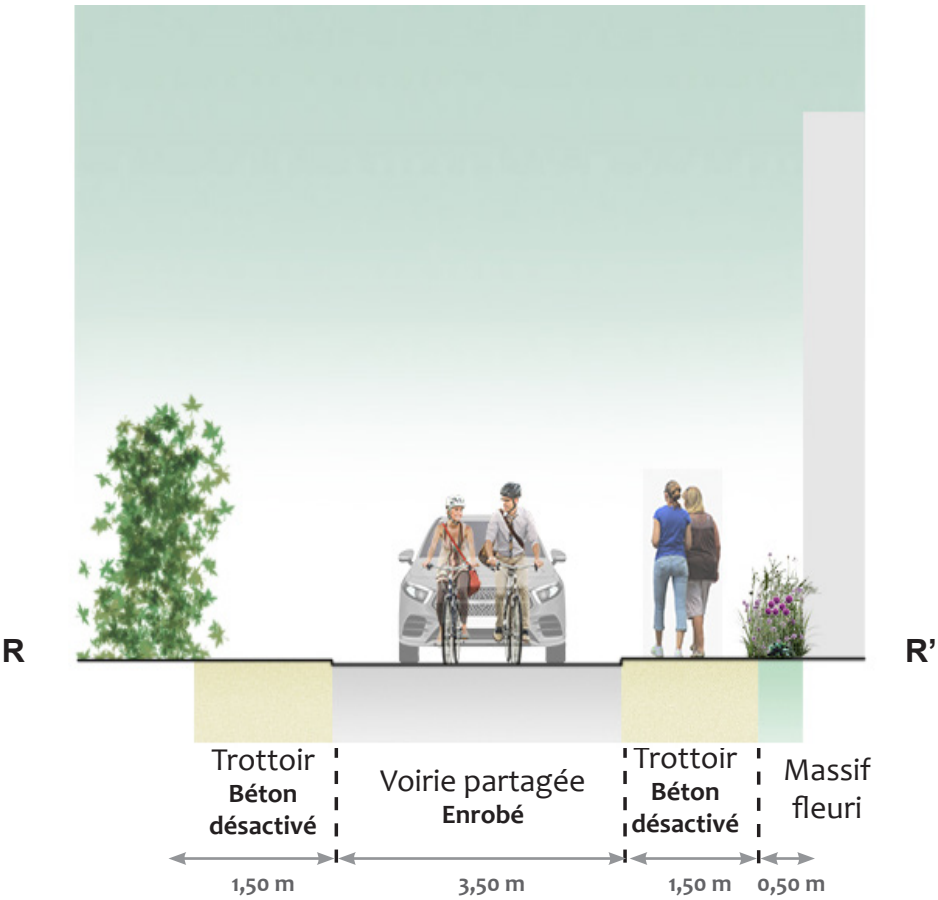
Le bilan du stationnement :

Le bilan du stationnement :	Avant	Après
Places 'classiques'	72	41 (-31)
Places PMR	0	1 (+1)
Bornes de recharge électriques	2	2 (+0)

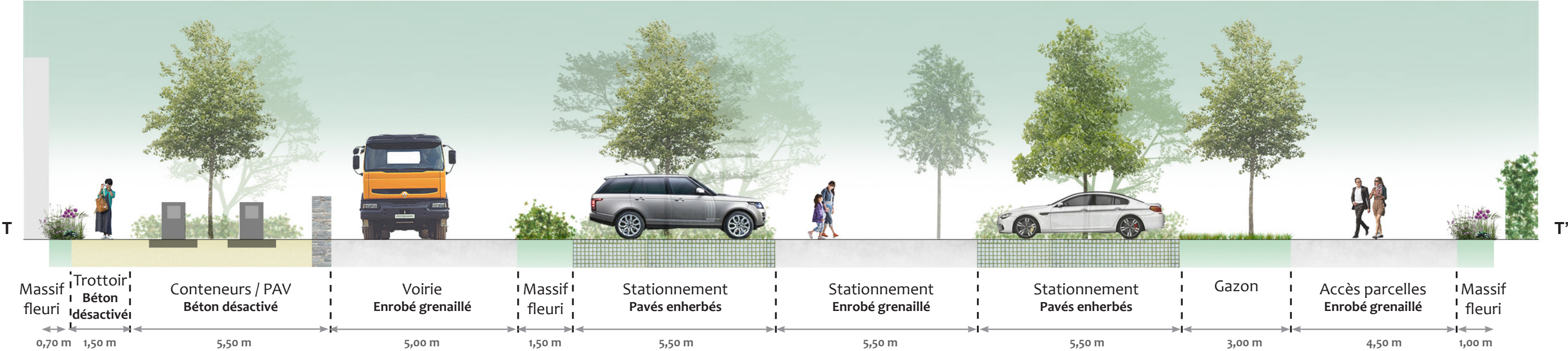
AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG - Rochefort (49)



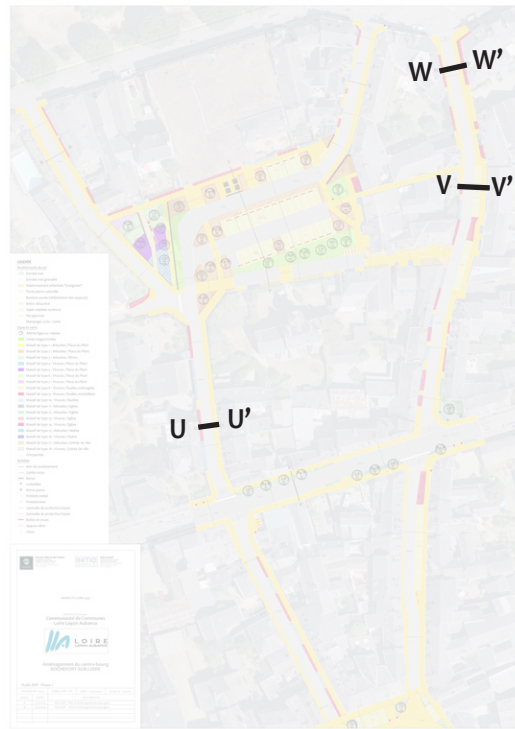
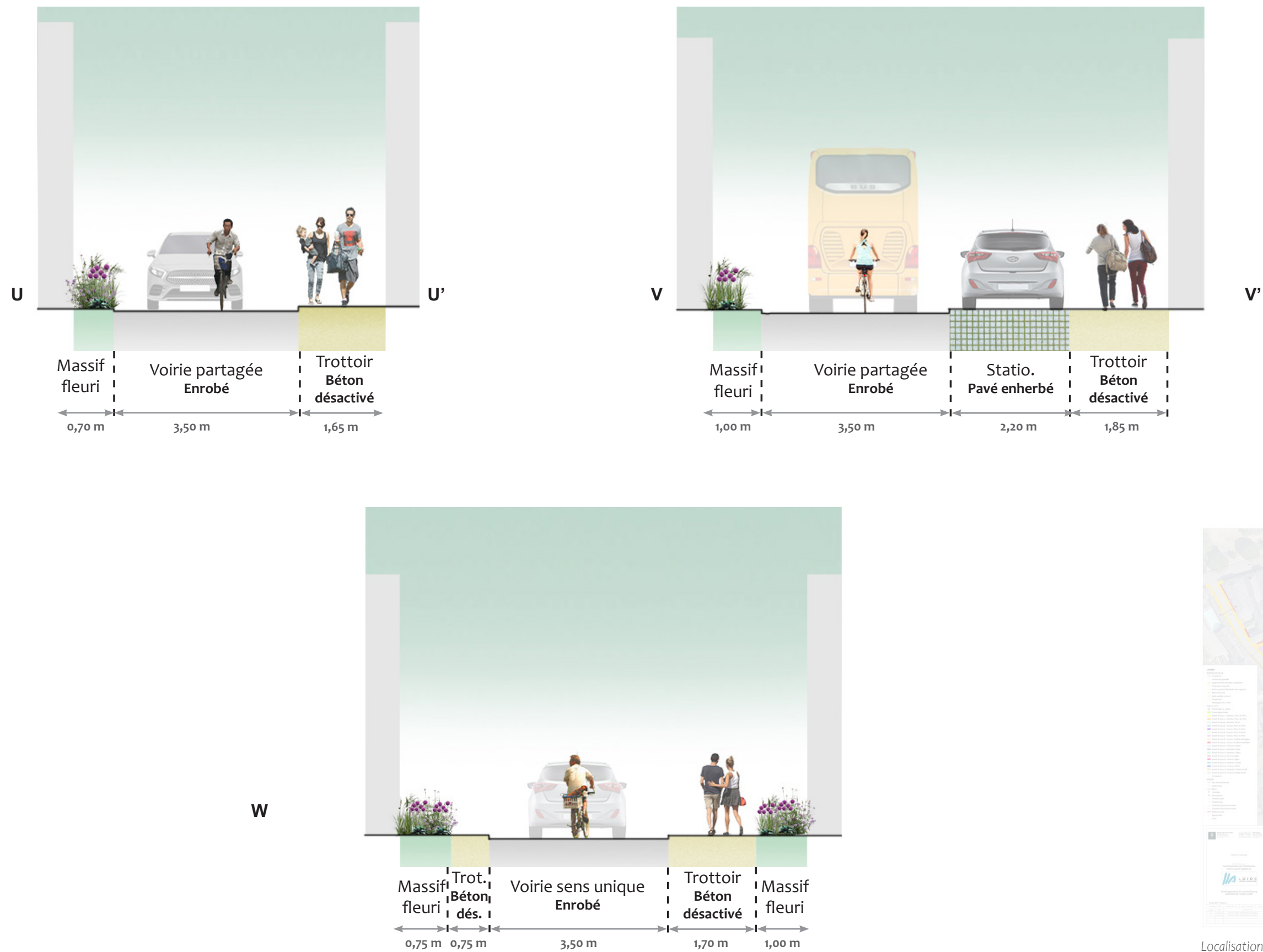
COUPES DE PRINCIPE - PHASE 1



Localisation des coupes

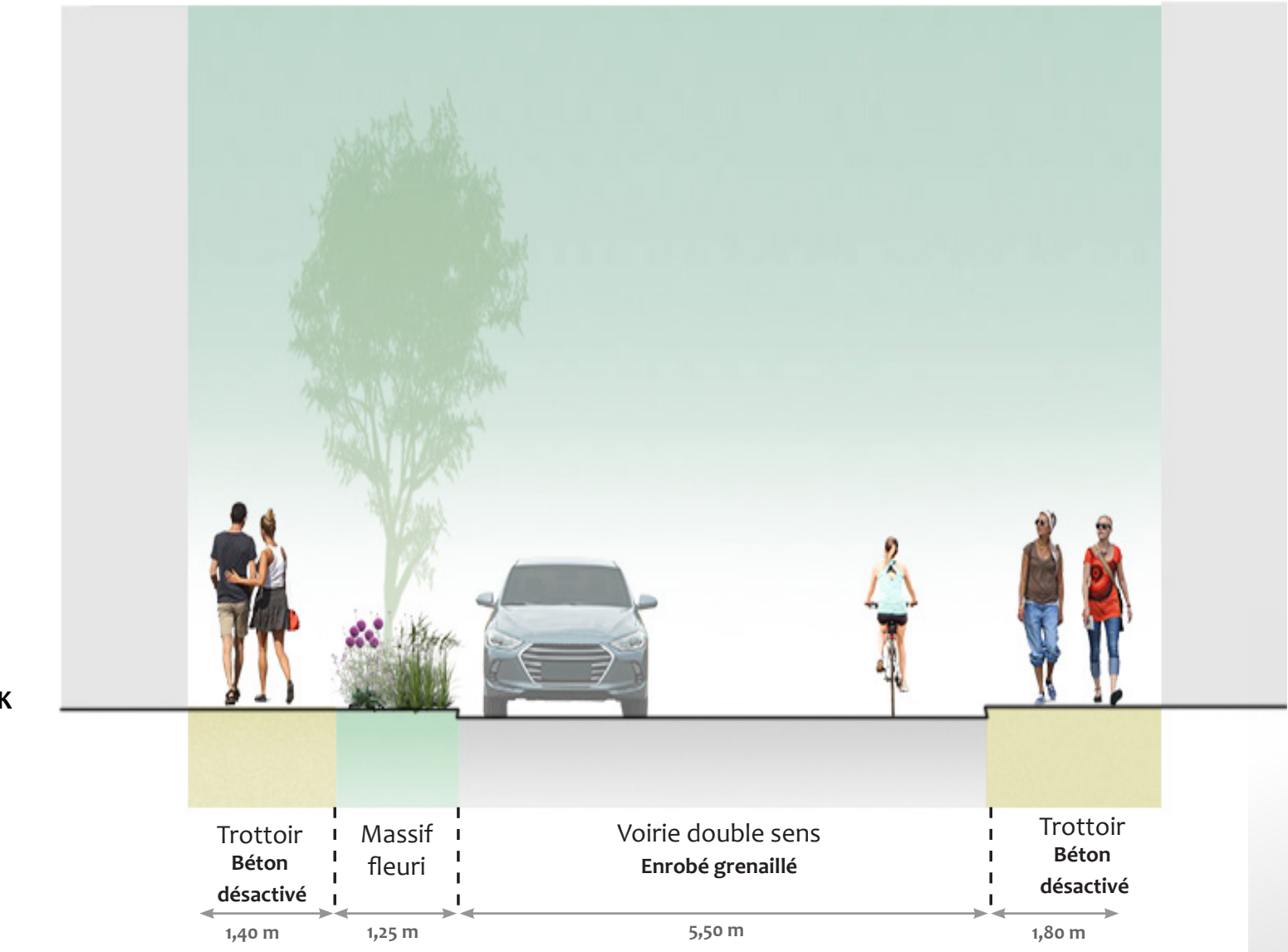


COUPES DE PRINCIPE - PHASE 1



Localisation des coupes

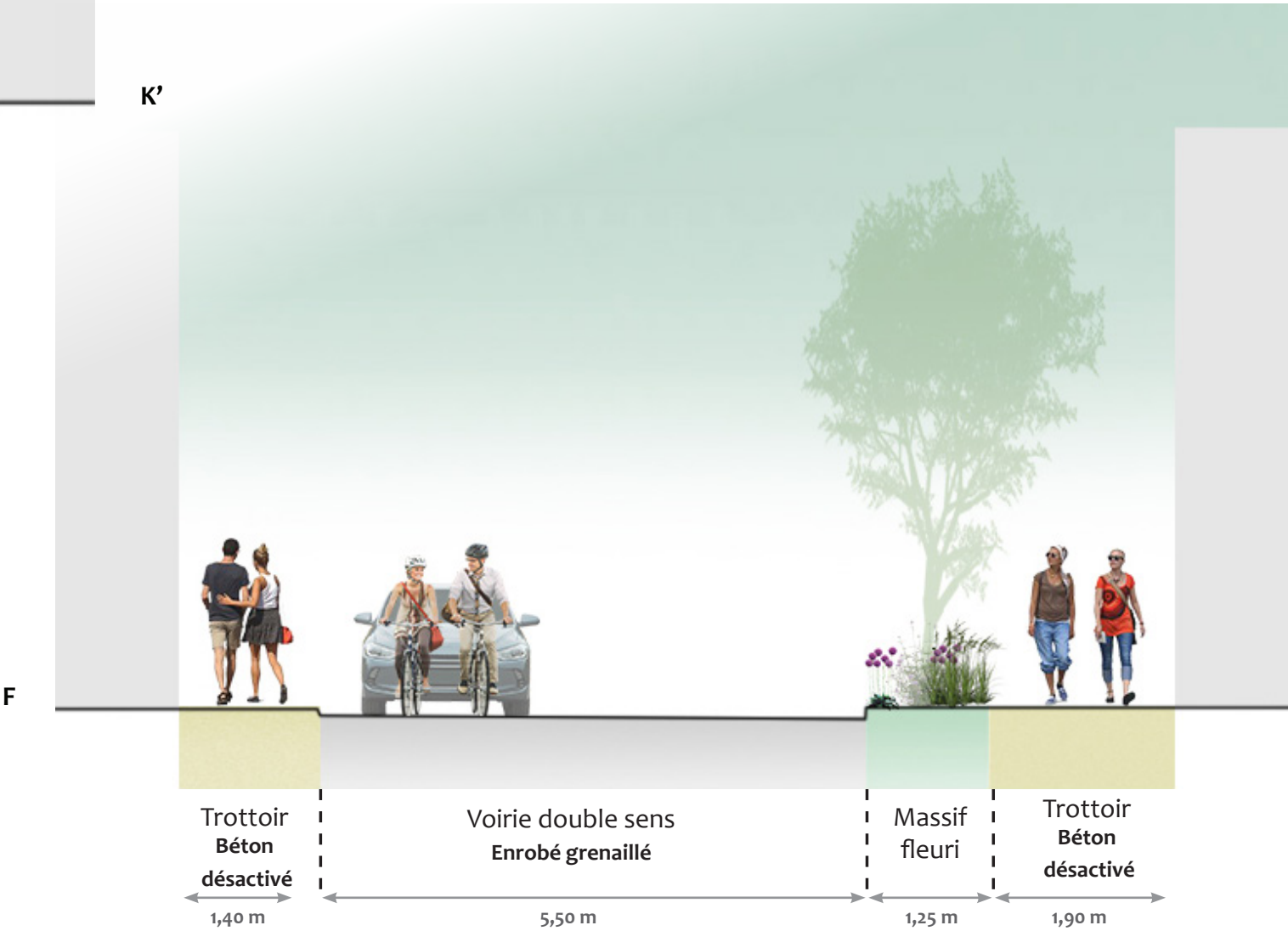
COUPES DE PRINCIPE - PHASE 1



K'



Localisation des coupes



F'

AMBIANCE ET IMAGES DE RÉFÉRENCE



Savennières, Rue Beau Soleil



Savennières, Rue Beau Soleil



Savennières, Rue Duboys d'Angers



Savennières, Rue de la Cure

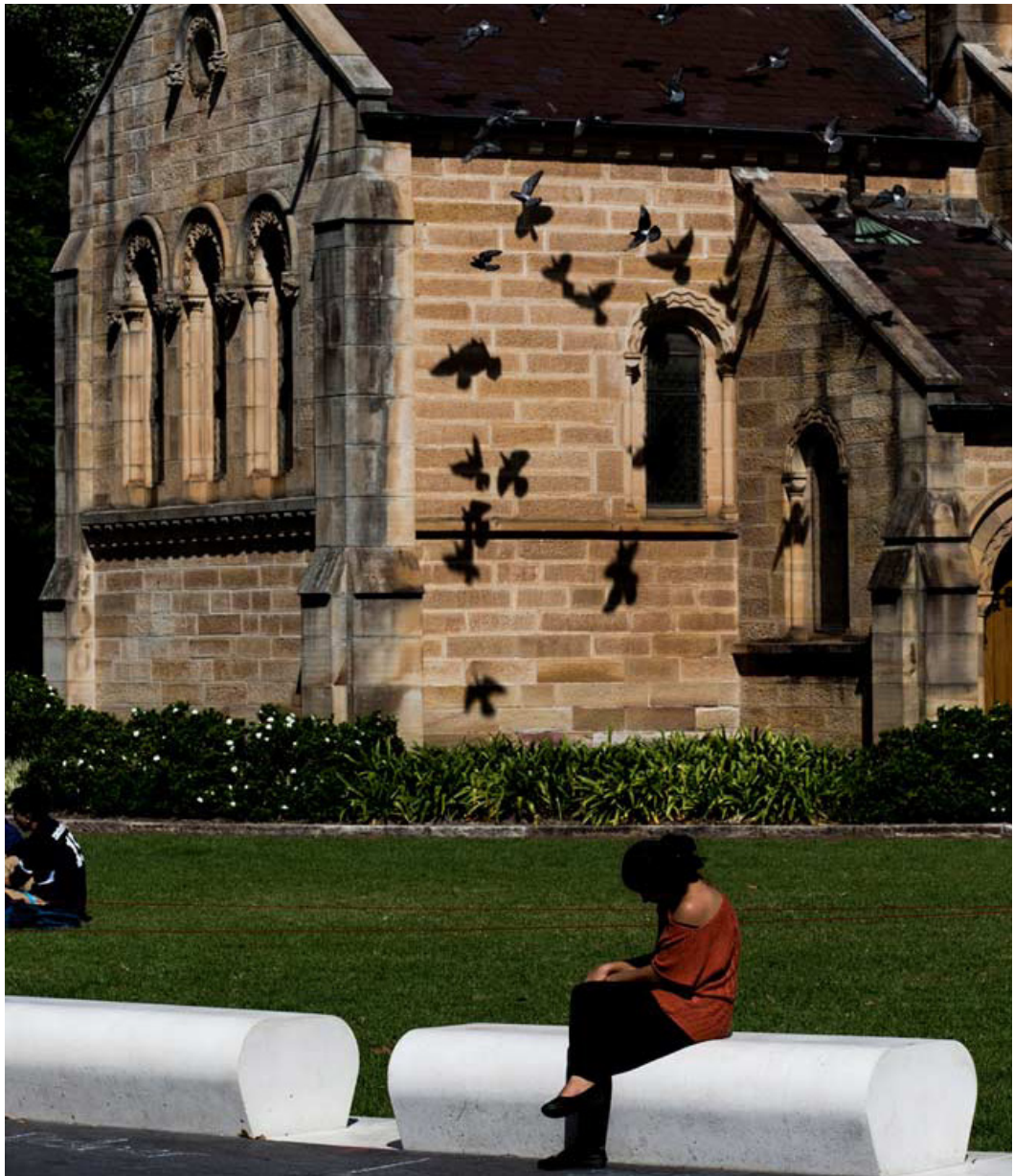
AMBIANCE ET IMAGES DE RÉFÉRENCE



Savennières, Rue Dubois d'Angers



Savennières, Rue Dubois d'Angers



AMBIANCE ET IMAGES DE RÉFÉRENCE

Photomontage Place du Piloni



Vue depuis l'angle Nord-Est de la mairie - Base



Localisation de la vue



Vue depuis l'angle Nord-Est de la mairie - Photomontage

LES MATERIAUX, REVETEMENTS DE SOLS ET MOBILIERS



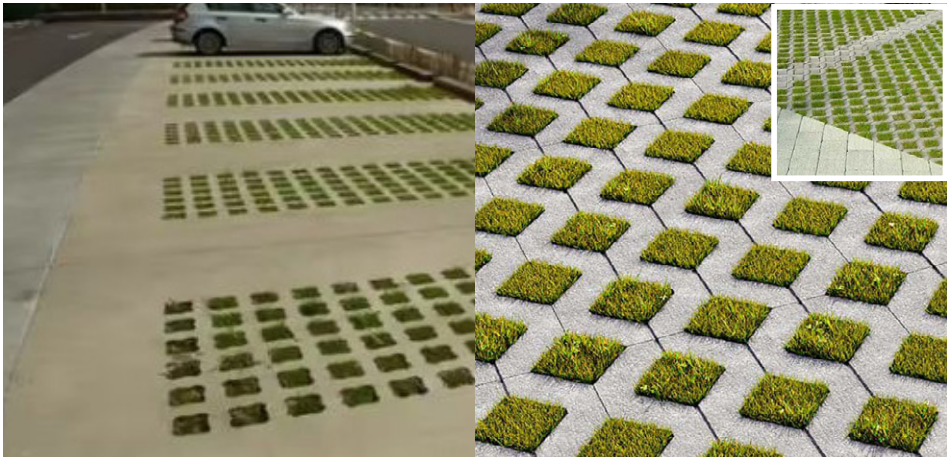
Pavés granit, fourniture ou réutilisation
Pour caniveau pavé



Bordure granit semi-smillé
Largeur (15 cm) et vue (+ 0 à + 4 cm) selon localisation de l'espace



Sable stabilisé renforcé couleur beige clair
Sable 0/6, pour le square place du Piloni



Solution 'Evergreen' avec zone perméable
Coulage béton désactivé ou éléments béton préfabriqués, pour stationnement



Béton désactivé couleur beige clair
Gravillon concassé calibre 20/40 mm, pour les trottoirs



Enrobé grenailé
Pour les zones de rencontres, passages piétons



Enrobé
Pour les autres voiries

LES MATERIAUX, REVETEMENTS DE SOLS ET MOBILIERS



Murets / Muret de soutènement habillage schiste
Hauteur variable selon emplacement / Pierre naturelle à maçonner
Couvertine schiste



Mur de soutènement existant
Conservation, nettoyage et reprise des joints
Remplacement du garde-corps ou restauration



Garde-corps
Restauration garde-corps, thermolaquage 7016
Remplacement du garde-corps, thermolaquage 7016



Bancs et banquettes Athènes de chez Area
Acier et bois (frêne)



Potelets, appuis-vélos, corbeilles Antares de chez Area
Acier RAI 7016



Filins acier pour structures grimpantes
Filin acier inoxydable épaisseur 3 mm, tendeurs inox
Pour mise en œuvre pour les façades



LES MATERIAUX, REVETEMENTS DE SOLS ET MOBILIERS



Borne granit
Borne pierre naturelle tronconique ronde
Au niveau de la RD751



Borne bois carrée
Chêne section 12 cm, hauteur minimum 1,00 m hors sol
Pour les traversées piétonnes dans espaces verts



Borne bois simple
Châtaigner écorcé section 8/10 cm, hauteur 0,50 m hors sol
Pour protection des espaces verts Place du Piloni



Butée de roues
Chêne section 100 x 200 mm, fixation par clous 50 cm profondeur
Au niveau du stationnement Place du Piloni



Ganivelle
Ganivelle en châtaigner, hauteur 50 cm, espacement inter-lames 4-5 cm
En protection des massifs



	juil-26				août-26				sept-26					oct-26				nov-26				déc-26					janv-27				févr-27				mars-27					
	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S53	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	
TRAVAUX DE VOIRIE																																								
TRAVAUX PREPARATOIRES - DEMOLITIONS																																								
TERRASSEMENT - DEBLAIS																																								
BORDURES - CANIVEAUX - PAVES - DALLES																																								
CHAUSSÉES - TROTTOIRS																																								
MAÇONNERIE - MOBILIER URBAIN																																								
SIGNALISATION																																								
ESPACES VERTS																																								
RESEAUX DIVERS																																								
TRAVAUX AMENAGEMENTS PAYSAGERS																																								
TRAVAUX PREPARATOIRES																																								
TERRASSEMENTS / REVETEMENTS DE SOL																																								
PLANTATIONS																																								
EQUIPEMENTS / MOBILIER																																								
ENTRETIEN																																								

	avr-27				mai-27				juin-27					juil-27				août-27				sept-27					oct-27				nov-27				déc-27				
	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52
TRAVAUX DE VOIRIE																																							
TRAVAUX PREPARATOIRES - DEMOLITIONS																																							
TERRASSEMENT - DEBLAIS																																							
BORDURES - CANIVEAUX - PAVES - DALLES																																							
CHAUSSÉES - TROTTOIRS																																							
MAÇONNERIE - MOBILIER URBAIN																																							
SIGNALISATION																																							
ESPACES VERTS																																							
RESEAUX DIVERS																																							
TRAVAUX AMENAGEMENTS PAYSAGERS																																							
TRAVAUX PREPARATOIRES																																							
TERRASSEMENTS / REVETEMENTS DE SOL																																							
PLANTATIONS																																							
EQUIPEMENTS / MOBILIER																																							
ENTRETIEN																																							

ETUDE RÉALISÉE PAR :

ARTS DES VILLES ET DES CHAMPS

PAYSAGE, URBANISME, MÉDIATION

13 AVENUE DE L'OSIER

49125 TIERCE

07.89.79.42.49

WWW.ARTS-VILLES-ET-CHAMPS.FR

INITIO CONSEIL

GÉOMÈTRE EXPERT, VRD

12 ALLÉE JOSEPH TOUCHAIS

49700 DOUE-EN-ANJOU

02.41.59.10.33

WWW.INITIO-CONSEIL.FR

POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE LOIRE LAYON AUBANCE

255 RUE DE LA MURIE

49170 ST-GEORGES-SUR-LOIRE

PENSONS A L'ENVIRONNEMENT : MERCI DE N'IMPRIMER CE DOSSIER QU'EN CAS DE NÉCESSITÉ